



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

Avis du dépôt du rôle d'évaluation foncière Rôle triennal 2025, 2026, 2027 1^{er} exercice financier

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Lac-Beauport, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026, 2027 a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2024 et que toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet de la Municipalité.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée **avant** le 1^{er} mai 2025
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de La Jacques-Cartier
60, rue St-Patrick
Shannon (Québec) G3S 1P8
Téléphone : 418-844-2160

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement numéro 6-1997 de la MRC de La Jacques-Cartier et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Lac-Beauport, ce 23^e jour du mois de septembre 2024.

Adriane, greffière adjointe
pour

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier